

Sommaire

ARTICLE 1	Que cache l'apparente stabilité du nouveau paysage syndical ?	2
	<i>CHIFFRES-CLES</i> 51,8 %.....	2
	«Conseil sup' passe de cinq organisations syndicales à six»	3
	Participation en baisse	4
	Rupture de socialisation	4
	« Ce vote montre que le dialogue social de proximité est à la peine »	5
ARTICLE 2	Inégalités : Les cinq fractures françaises	5
	I/ Le pouvoir d'achat des plus modestes en berne	6
	II/ (Trop) cher logement	9
	III/ Climat : un effort inégalement réparti.....	10
	IV/ Des classes moyennes en panne d'avenir	11
	V/ Périurbain et zones rurales : un malaise plutôt qu'un déclin.....	12
ARTICLE 3	Urgence économique et sociale : les impacts pour la fonction publique	14
	Exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires	15
	Revalorisation de la prime d'activité	15
	Prime exceptionnelle	15
ARTICLE 4	Jurisprudences	16
	APL, loyer de solidarité, étudiants : fixation des aides au logement pour 2019.....	16
	Conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité.....	17
	Une sanction disciplinaire ne méconnaît pas la présomption d'innocence.....	17

ARTICLE 1 Que cache l'apparente stabilité du nouveau paysage syndical ?

Publié le 04/01/2019 • Par La Gazette • dans : [A la une](#), Actu Rh



Les élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre derniers dans la fonction publique n'ont pas bousculé, en apparence, les rapports de force entre les organisations syndicales. Tout du moins dans la territoriale. La CGT a conservé la tête, mais a perdu du terrain. Solidaires entre au Conseil sup' en y obtenant un siège. Mais bien des questions se posent.

CHIFFRES-CLES 51,8 %

C'est le taux de participation dans la FPT pour les élections professionnelles 2018. En recul de 3,1 % par rapport à 2014. Mais cela reste la plus forte participation des trois versants de la fonction publique avec respectivement 50,8 % dans la fonction publique d'Etat et 44,2 % dans l'hospitalière. A noter, une forte baisse du nombre d'inscrits dans la FPT (- 8,1 %) qui traduirait, selon Bercy, la baisse des effectifs dans ce versant.

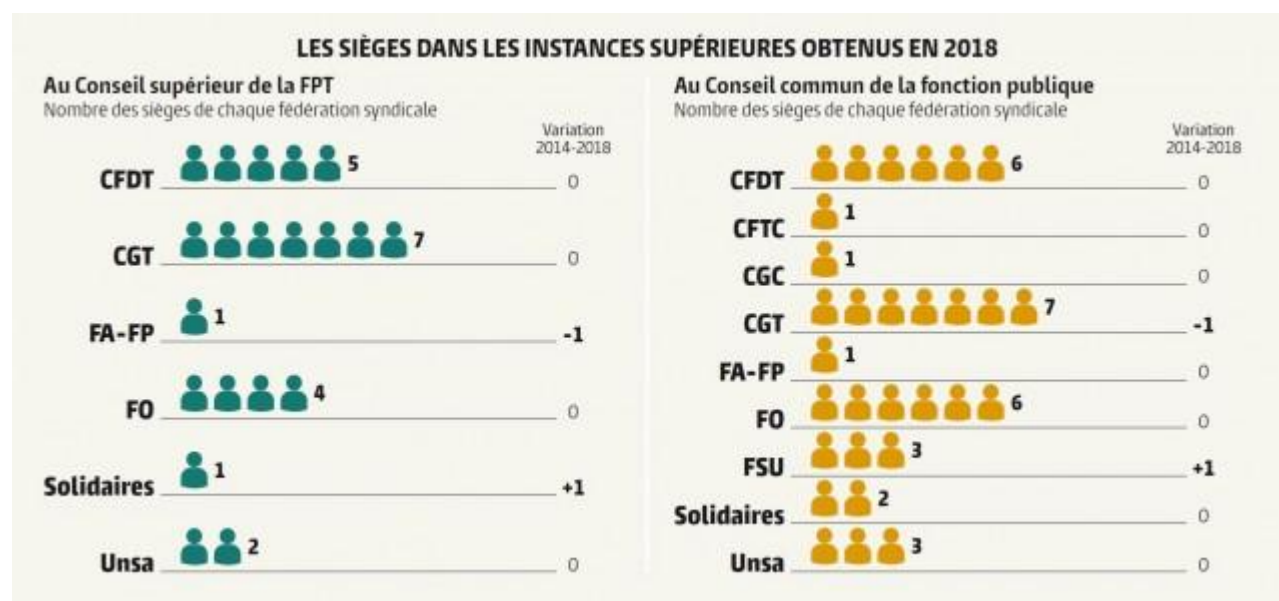
Les élections professionnelles 2018 ont globalement reconduit les équilibres dans le paysage syndical de la fonction publique. Dans son ensemble, comme dans le versant territorial.

Concernant la fonction publique territoriale, la CGT reste en tête avec 28,8 % de suffrages exprimés. Mais c'est 0,7 point de moins qu'il y a quatre ans. La centrale a perdu 33 845 voix. La CFDT conserve sa deuxième position, progresse en pourcentages de suffrages exprimés (en passant de 22,3 % à 22,6 %) mais, finalement, perd, elle aussi, en nombre de voix (moins 18 159). Tout comme FO, arrivée sur la dernière marche du podium, et les autres organisations syndicales.

Seule la FSU progresse au nombre de voix (elle obtient 34 043 voix, 3,8 % des suffrages exprimés). Toutefois, son retard de 1 543 voix par rapport à Solidaires (qui en a recueilli 35 586, soit 4 % des suffrages exprimés), lui fait rater l'entrée au Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT).

«Conseil sup’ passe de cinq organisations syndicales à six»

Le Conseil sup’ passe de cinq organisations syndicales à six. Toutes celles qui y étaient représentées en 2014 conservent leur nombre de sièges. Toutes, sauf la FA-FPT qui perd un siège sur les deux qu’elle avait obtenus en 2014, en raison de la chute de son nombre de voix (moins 9 850 voix par rapport la précédente édition, pour un total en 2018 de 64 008 et de 7,1 % des suffrages exprimés soit une baisse de 0,4 %). Le syndicat explique dans son communiqué post-élections que son score provient essentiellement des suffrages recueillis dans les services d’incendie et de secours (plus de 8 000 voix) et sur l’île de La Réunion (5 700 voix).



Cliquez sur l’image pour l’agrandir.

Source : DGAFP 2018

Or ce territoire, selon le secrétaire d’Etat auprès du ministre de l’Action et des comptes publics, Olivier Dussopt, a connu des dysfonctionnements importants en raison des troubles liés au mouvement des « gilets jaunes ». Les résultats, en termes de représentativité syndicale au CSFPT, font dire au président de l’instance, Philippe Laurent, que « l’entrée de Solidaires avec un siège ne modifie pas les équilibres. Je ne pense pas non plus que cela change le dialogue social au sein du Conseil sup’ où règne un esprit constructif avec toutes les organisations syndicales. Solidaires va s’installer dans ce mode de fonctionnement ».

Participation en baisse

Mais la première grande inquiétude à l'issue des résultats concerne le taux de participation aux élections. S'il reste au-delà des 50 % dans la territoriale, il y a néanmoins baissé. « On ne peut que le regretter. Nous avons appelé les employeurs territoriaux à faciliter le vote des agents. Si nous ne l'avions pas fait, le risque aurait peut-être été plus grand », analyse Philippe Laurent.

La chute du nombre de votants a été également la plus spectaculaire dans la FPT : moins 8,1 % (sur 955 617 votants). Un phénomène qui a sans doute pénalisé les organisations syndicales en réduisant mécaniquement le nombre de leurs suffrages. Faut-il imputer ces phénomènes aux modes de vote choisis par les collectivités ?

Certaines avaient recours aux trois formes possibles : vote à l'urne, vote par correspondance, vote électronique. Malgré une communication renforcée comparée à 2014 sur les rôles des instances de dialogue et les formes de vote s'y référant, certaines collectivités font état de couacs : des agents pensaient, par exemple, que voter par correspondance pour les commissions administratives paritaires dispensait d'un vote à l'urne pour un comité technique ; d'autres se présentaient à l'urne alors qu'ils avaient déjà voté sur internet.

Alors qu'Olivier Dussopt évoquait, le 11 décembre, un vote électronique a priori « non discriminant », les syndicats voient d'un mauvais œil ce procédé, l'urne étant à leurs yeux le meilleur moyen d'entraîner les électeurs dans un acte citoyen, mobilisateur. Les « pro – vote électronique » font, eux, valoir la durée de six jours pour voter, du 29 novembre au 6 décembre, la possibilité pour les syndicats de consulter les émargements (et donc inciter ceux qui n'ont pas encore voté à le faire) et la rapidité d'obtention des résultats.

Rupture de socialisation

Lors de ces élections, 143 collectivités ou établissements publics ont eu recours au vote électronique, mode parfois combiné aux deux autres systèmes. Parmi eux, 4 régions, 33 départements, 26 communes, 28 organismes publics de l'habitat, 17 services départementaux d'incendie et de secours et 8 centres de gestion. Certains expliquent leur taux de participation important à ce mode de scrutin, là où d'autres y voient les raisons d'une abstention significative. Des affirmations qui restent à démontrer et que les organisations syndicales et les employeurs comptent analyser en profondeur.

Autre interrogation, selon Luc Rouban, directeur de recherches sur la fonction publique (CNRS, Cevipof – Sciences-po), « les événements récents n'ont, à mon sens, pas conduit les agents à s'investir dans les élections professionnelles. Plus qu'un désaveu, c'est un désintérêt, voire de l'anomie : les agents de la

fonction publique n'ont plus de points de repères. Ces résultats montrent qu'il y a de plus en plus d'agents en rupture de socialisation professionnelle ».

« Ce vote montre que le dialogue social de proximité est à la peine »



Jean Paul Guillot auteur de « Faire vivre le dialogue social dans la fonction publique territoriale » (Editions de L'Atelier, 2011)

« Avoir neuf organisations syndicales et tant d'électeurs qui ne se prononcent pas, il faut se poser de sérieuses questions ! La baisse du taux de participation, y compris dans la territoriale – même si c'est le versant qui s'en sort le mieux – montre que le dialogue social de proximité est à la peine. L'affaiblissement de la participation des agents de la catégorie C, les plus modestes, était déjà notable en 2014, alors qu'ils sont les plus représentatifs de la FPT. Le problème vient sans doute du fait que le dialogue social n'est, encore, que l'affaire des directeurs des ressources humaines. Les élus doivent assumer leur rôle d'employeurs, peu le font aujourd'hui. Et les encadrants-managers qui s'enferment dans un travail technique doivent être davantage sensibilisés à l'utilité du dialogue social. Ces élections montrent qu'il est essentiel que la formation des encadrants et des futurs encadrants au dialogue social s'intensifie, mais aussi que leur évaluation en tienne compte. »

ARTICLE 2 Inégalités : Les cinq fractures françaises

Site alternative économique du 21/12/2018



Le mouvement des gilets jaunes interroge les dynamiques inégalitaires qui travaillent la société française depuis plusieurs années.

Au départ, beaucoup craignaient le pire. Pensez donc : un mouvement qui naît hors syndicats et partis politiques, qui proteste contre une hausse des taxes sur l'essence, et d'où surgissent parfois des saillies sur les immigrés ou les « assistés ».

Pourtant, après les premières journées de mobilisation, il a bien fallu se rendre à l'évidence : les gilets jaunes étaient l'un des mouvements sociaux les plus importants de ces dernières années – et sans conteste le plus improbable. Depuis le 17 novembre 2018 soit plus d'un mois et demi, il mobilise des catégories sociales parmi les plus éloignées du jeu politique traditionnel. Des femmes et des hommes souvent situés entre le haut des classes populaires et le bas des classes moyennes, venus remettre frontalement en question les dynamiques inégalitaires qui, depuis plusieurs années, travaillent la société française.

Celles qui touchent au revenu, tout d'abord, et qui les condamnent à se serrer toujours davantage la ceinture, notamment face au poids croissant des dépenses de logement. [L'injustice fiscale](#), ravivée par la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). L'inégale répartition de l'effort climatique, qui pèse le moins sur ceux qui polluent le plus. Le stigmate périurbain, enfin, qui réduit la France des ronds-points à une zone de relégation et de repli sur soi, en oubliant le dynamisme économique et démographique de ces territoires.

Ces dynamiques inégalitaires ne datent pas de l'élection d'Emmanuel Macron ; mais la politique qu'il a menée jusqu'ici les a nourries bien plus qu'elle ne les a entravées. Et l'on peine à voir dans les mesures qu'il a fini par concéder de quoi convaincre les gilets jaunes, et avec eux l'ensemble des Français, du contraire.

I/ Le pouvoir d'achat des plus modestes en berne

Au fond, cela aurait pu exploser bien avant. Car depuis dix ans, les revenus du bas de la distribution sont en berne. Selon les données de l'Insee, le niveau de vie moyen des 40 % de Français les moins riches a diminué entre 2008 et 2016 (dernière année connue), cette diminution étant d'autant plus importante que les revenus sont faibles. Le chômage élevé, l'évolution du montant du Smic plus lente que celle de l'ensemble des salaires (un seul « coup de pouce » en 2012) et le développement des emplois à temps partiel, voire très partiel, expliquent en bonne partie cet appauvrissement.

Les revenus des plus bas de l'échelle ont souffert depuis la crise

Evolution des niveaux de vie moyens par décile entre 2008 et 2016 (euros constants, en %)



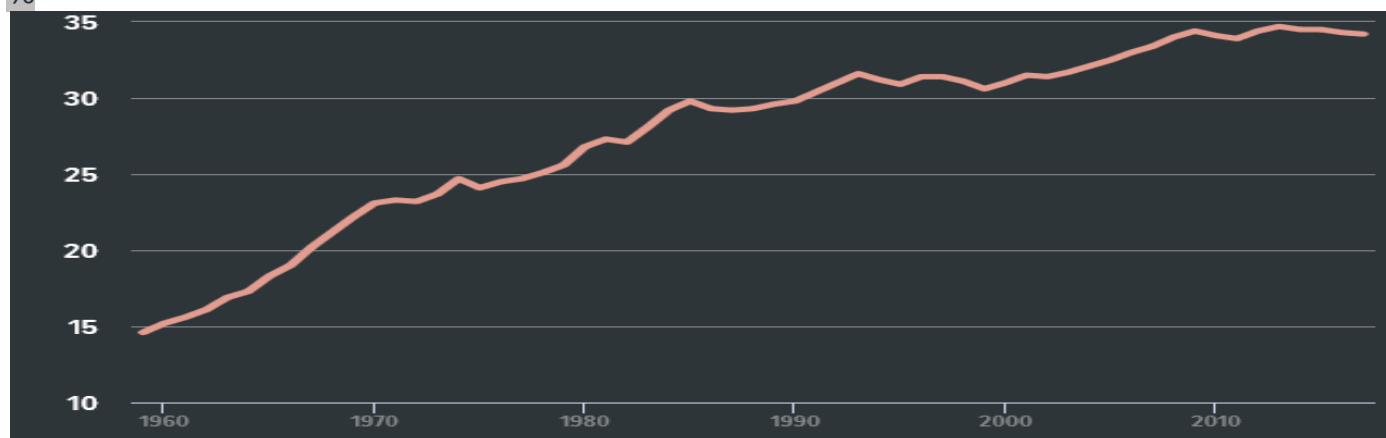
Pour autant, le niveau de vie des 10 % les plus riches ayant diminué à peu près dans les mêmes proportions sur cette période, l'évolution des inégalités globales a pu sembler relativement contenue. Il faut cependant noter qu'une telle stagnation constitue un renversement de tendance historique : le niveau de vie moyen avait augmenté de plus de 10 % entre 2000 et 2008, mais aussi entre 1992 et 2000, et ainsi de suite...

Comme l'a bien montré l'observatoire des inégalités, si l'on regarde un peu plus loin que la crise financière, d'ailleurs, le creusement des inégalités apparaît nettement. L'écart entre le niveau de vie annuel moyen des 10 % des Français les plus pauvres et celui des 10 % les plus riches était de près de 48 000 euros en 2016, alors qu'il était de « seulement » 37 000 euros en 1996.

Cette morosité a été aggravée par le poids pris par les dépenses contraintes (logement, assurances, abonnements, cantines) dans le budget des ménages. Un poids qui a toujours été croissant depuis soixante ans, mais qui a progressé fortement depuis le début des années 2000 et qui frôle désormais les 30 %.

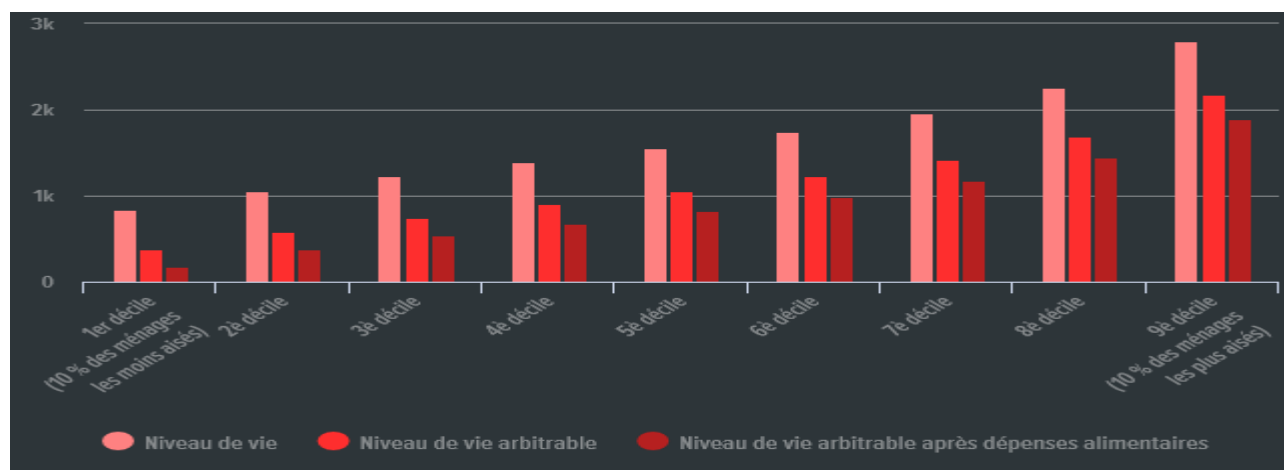
Des Budgets de plus en plus serres

Part des dépenses pré-engagées dans les dépenses de consommations finales des ménages en %



Une enquête récente de la Drees (sur des données de 2011) a de plus montré que ces dépenses contraintes représentent 61 % du budget des personnes vivant sous le seuil de pauvreté et 39 % de celui des foyers « modestes » (situés entre le seuil de pauvreté et le 4e décile de niveau de vie). Et si l'on inclut les dépenses alimentaires dans les dépenses préengagées, il ne reste alors aux 10 % des Français les moins aisés que 180 euros de revenu dit « arbitrage » pour payer les vêtements, les sorties ou encore... les pleins de carburant. Ce revenu arbitrage s'élève à 380 euros pour les 10 % de Français de la tranche juste au-dessus et 540 euros pour les 10 % encore au-dessus.

Les dépenses pré engagées aggravent les inégalités de revenu
 Décile de niveau de vie et niveau de vie arbitrable* en 2011 en €



En 2015, l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) avait calculé que le revenu mensuel minimum nécessaire pour vivre décemment dans notre société se situait entre 1 424 euros pour une personne active seule et 3 284 euros pour un couple avec deux enfants. Au-dessus, bien au-dessus de ce dont disposent nombre de ménages. On comprend mieux pourquoi [le sentiment de pauvreté se diffuse en bas de l'échelle sociale](#), bien au-delà de ce que saisissent les statistiques officielles.

D'autres mauvaises nouvelles se profilent à l'horizon : désindexées de l'inflation, les retraites, l'APL et les allocations familiales n'augmenteront que de 0,3 % en 2019 et 2020

Cela sentait donc la poudre depuis un certain temps. Mais si la hausse des taxes sur les carburants a déclenché l'explosion, c'est sans doute qu'elle s'inscrivait dans une série de mesures prises par Emmanuel Macron et son gouvernement, qui avaient en commun de grever le pouvoir d'achat des plus pauvres ou de conforter celui des plus aisés. On pense notamment à la diminution de cinq euros de l'aide personnalisée au logement (APL), à la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) pour les retraites supérieures à 1 200 euros et, surtout, à la suppression de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), qui semble avoir particulièrement choqué parmi les gilets jaunes. Des mesures emblématiques, face auxquelles l'augmentation en 2018 du minimum vieillesse et de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ne pèse que de peu de poids. D'autant que d'autres mauvaises nouvelles se profilent à l'horizon : désindexées de l'inflation, les retraites, l'APL et les allocations familiales n'augmenteront que de 0,3 % en 2019 et 2020. Les gilets jaunes ne tarderont peut-être pas à ressortir de la boîte à gants...

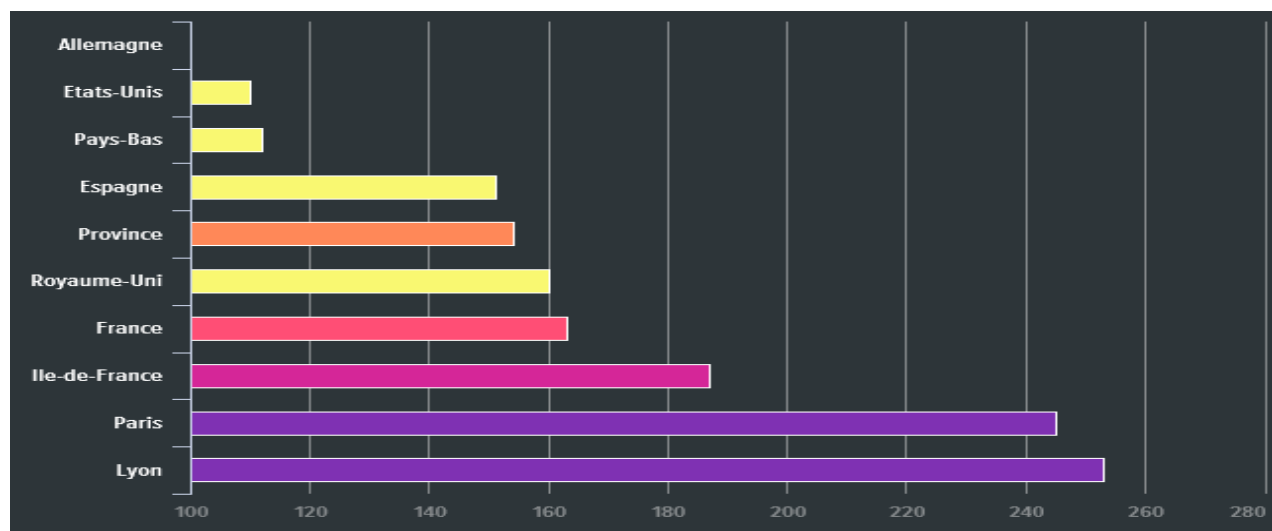
II/ (Trop) cher logement

Le mouvement des gilets jaunes a démarré sur la question de la hausse des prix des carburants. Pourtant ceux-ci pèsent sensiblement moins aujourd'hui dans le budget des ménages qu'au début des années 1980, même si leur part a augmenté un peu depuis 2016. Un autre phénomène a sans doute pesé beaucoup plus lourd : la montée continue de la part des coûts liés au logement dans le budget des ménages. Depuis la crise de 2008, pendant que les revenus des Français stagnaient, les prix de l'immobilier ont continué de grimper, soutenus par la politique monétaire très accommodante de la Banque centrale européenne (BCE).

Selon les données du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), la France est en effet le pays développé où les prix du logement se sont le plus accrus au cours des deux dernières décennies, si on les rapporte aux revenus des ménages : mi-2018, ce ratio a augmenté de 63 % depuis 2000, contre 60 % au Royaume-Uni, 51 % en Espagne, 10 % aux Etats-Unis et... 0 % en Allemagne.

La France championne des prix de l'immobilier

Ratio prix des logements/revenu disponible des ménages à mi-2018, base 100 en 2000



Ce phénomène touche certes au premier chef Paris intramuros, où cette hausse est de 145 % depuis 2000, mais aussi Lyon, où cet indicateur a même davantage augmenté, à 153 %. Pour l'ensemble de la France métropolitaine hors Ile-de-France, cette hausse est quand même de 54 %, plus que dans la plupart des pays développés comparables.

La hausse des prix de l'immobilier a entraîné un éloignement de plus en plus important entre lieux de travail et lieu d'habitation

Ce décalage rapidement croissant entre les prix de l'immobilier et les revenus des ménages a entraîné, tout d'abord, un éloignement de plus en plus important entre lieux de travail et domicile pour trouver des prix abordables. Ce qui contribue à rendre les Français plus sensibles que leurs voisins aux prix des carburants.

Il entraîne aussi des inégalités de plus en plus massives face à l'accès à la propriété : sans héritage ou aide significative des parents, il est devenu quasiment impossible à la plupart des Français d'acheter un logement dans les zones où se concentrent les emplois. Ce qui creuse également les inégalités de niveaux de vie, à revenus équivalents, entre les ménages propriétaires et ceux qui sont locataires ou accédants à la propriété, suscitant des frustrations qui se sont probablement exprimées dans les rues à la fin de l'an dernier.

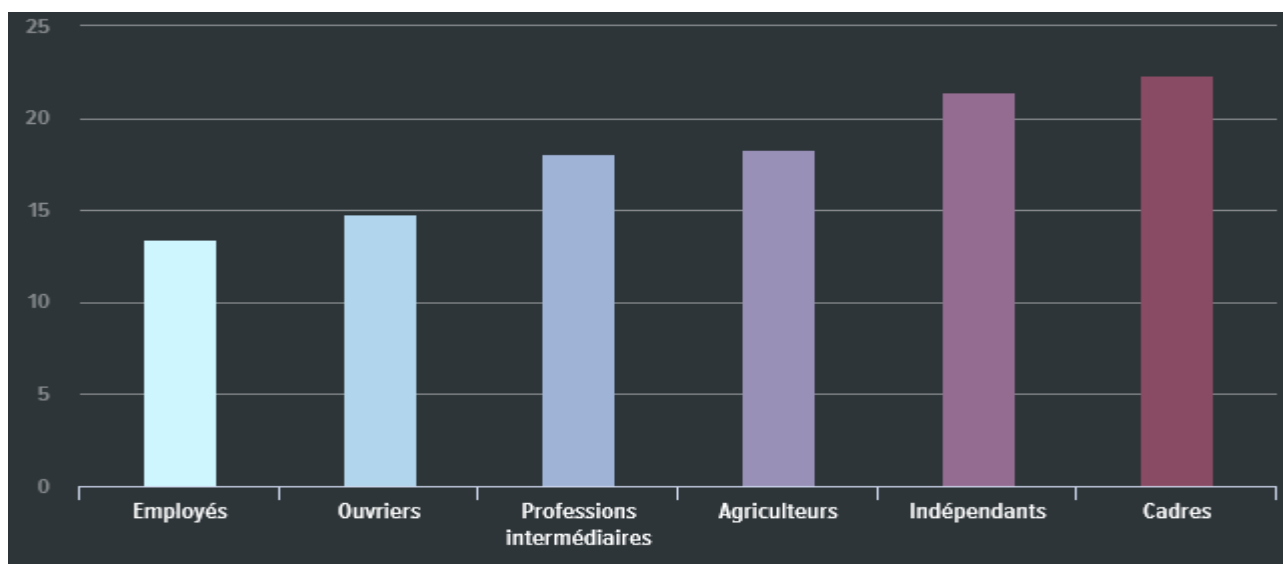
III/ Climat : un effort inégalement réparti

La cause est entendue : la lutte contre le réchauffement climatique, c'est « l'affaire de tous ». Pourtant, en la matière, nous n'avons pas « tous » le même effort à faire. Car les modes de vie des différentes catégories sociales sont inégalement émetteurs de CO₂. Il faut plonger dans les profondeurs de la statistique publique, étonnamment peu diserte sur le sujet, pour le vérifier.

Une étude de l'Insee datant de... 2010 est néanmoins éloquente : elle établit notamment le fait que « *les 20 % des ménages les plus aisés induisent, via leurs achats, 29 % des émissions de CO₂, alors que les ménages les plus modestes n'en induisent que 11 %* ».

Les cadres polluent 1,5fois plus que les ouvriers et les employés

Tonnes de CO₂ émises par ménages selon la catégorie socio professionnelle en 2010



Les statisticiens établissent, certes, que la teneur moyenne en CO2 de chaque euro dépensé est décroissante avec le niveau de vie, la part des consommations peu émettrices (culture, loisirs, cafés et restaurants) étant plus importante chez les cadres, par exemple, que chez les ouvriers ou employés. Mais cette vertu pèse peu face aux différences de volumes consommés : les ménages aisés prennent bien plus souvent l'avion, possèdent en moyenne des voitures plus lourdes avec lesquelles ils font davantage de kilomètres, ont des logements plus grands nécessitant davantage de chauffage, sont bien plus équipés en appareils électroménagers énergivores...

Peu suivi statistiquement, cet inégal impact environnemental des modes de vie constitue, comme l'a montré le sociologue Jean-Baptiste Comby [1], un angle mort du débat public focalisé sur les « gestes du quotidien » et la responsabilisation des individus. A l'image de la désormais honnie taxe carbone sur les carburants, dont le but est, en renchérissant le coût des énergies fossiles, d'orienter les individus vers des modes de transport et de chauffage moins polluants.

Il aura fallu le mouvement des gilets jaunes pour prendre pleinement conscience, d'une part, du fait que nous n'avons pas « tous » d'alternative à la voiture. Et, d'autre part, que, comme toutes les taxes sur la consommation, la taxe carbone est régressive : elle pèse quatre à cinq fois plus, selon les estimations, dans le budget des 10 % les plus pauvres que dans le budget des plus riches.

Des mécanismes de compensation existent bien (chèque énergie, prime à la reconversion des vieux véhicules, aide au remplacement des chaudières au fioul...), mais leur portée actuelle reste nettement insuffisante pour permettre de conjuguer lutte contre le réchauffement climatique et justice sociale.

IV/ Des classes moyennes en panne d'avenir

Employés, artisans, infirmiers, ouvriers qualifiés..., les profils croisés par les observateurs sur les ronds-points semblent indiquer que c'est moins la France des exclus qui s'est mobilisée que les fractions stables des classes populaires et de la petite classe moyenne : le haut du panier de la France d'en bas, en quelque sorte. Cette France intermédiaire au budget « ric-rac », loin d'être pauvre mais encore plus loin d'être riche, doit faire face à un décalage croissant entre ses aspirations et sa trajectoire. Pour beaucoup de ses membres, les Trente Glorieuses restent l'aune à laquelle se formulent les espérances, synonymes de société salariale stable, où les diplômes garantissent les positions et une mobilité sociale toujours plus ascendante.

Or, comme l'a signalé Louis Chauvel (dans *La spirale du déclassement*, Le Seuil, 2016), tous les piliers de cet idéal se sont, sinon effondrés, du moins effrités. La précarisation et la polarisation de l'emploi (accroissement des emplois peu et très qualifiés au détriment des qualifications intermédiaires) ainsi que le chômage persistant ont, entre autres, grippé la belle mécanique. La rentabilité des diplômes est aujourd'hui plus incertaine, moins immédiate (même si personne n'envie le sort des non-diplômés). Et, au sein des

professions intermédiaires, on regarde fébrilement les salaires se rapprocher doucement mais sûrement du bas de l'échelle des rémunérations. Quant à la mobilité sociale, elle n'évolue plus depuis un certain temps.

La société française n'est pas figée : en 2014-2015, entre 30 et 59 ans, un quart des fils des professions intermédiaires appartenaient par exemple à la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures. Mais les logiques de reproduction sociale font sentir tout leur poids (un fils de cadre sur deux est lui-même cadre, *idem* chez les ouvriers), qui ne diminue plus. Et encore, ces données ne concernent que des générations déjà âgées, puisque nées au plus tard en 1984...

Ces (petites) classes moyennes ne sont pas au bord du gouffre, mais la stagnation de leur pouvoir d'achat bouche leurs perspectives et ravive la fameuse « peur du déclassement ». Une peur certes ancienne, mais que l'actuel gouvernement entretient avec une réforme comme Parcoursup, qui, en introduisant une sélection de fait à l'entrée de l'université, rend encore un peu plus aléatoire l'avenir de ces groupes intermédiaires et renforce leur crispation sur les enjeux scolaires.

Ces groupes peuvent plus généralement se sentir quelque peu oubliés des politiques publiques qui, par temps de crise, tendent désormais à se focaliser sur l'assistance aux plus pauvres et aux plus riches, et attise le ressentiment des laissés-pour-compte de l'entre-deux. Il aura fallu la détermination et la spontanéité des gilets jaunes pour les mettre, pour une fois, au centre du jeu politique. Mais combien de temps cela durera-t-il ?

V/ Périurbain et zones rurales : un malaise plutôt qu'un déclin

Les gilets jaunes, une révolte de la « France périphérique » ? La grille de lecture de l'essayiste Christophe Guilluy, opposant des métropoles mondialisées et dynamiques à des territoires périurbains et ruraux relégués, était en filigrane de nombreux commentaires sur ce mouvement social.

La mobilisation semble en effet être particulièrement forte dans le périurbain, notamment dans celui des villes industrielles en crise. Nos confrères du *Monde* ont par exemple remarqué que la carte des lycées bloqués pendant le mois de décembre, souvent situés dans les villes moyennes et les couronnes des grandes métropoles, différait nettement des mobilisations classiques. Les classes « modestes » (ouvriers qualifiés, employés, petits indépendants...) qui semblent avoir été au cœur du mouvement des gilets jaunes sont, il est vrai, légèrement surreprésentées dans les territoires périurbains.

Pourtant, cette lecture ne résiste pas à l'analyse. D'abord, parce que, loin d'être des zones de relégation pour les pauvres, les territoires non métropolitains sont socialement très divers. Ensuite, parce qu'en raison de la mobilité des Français, « *la dichotomie urbain-rural n'est quasiment plus opérante nulle part* », note l'urbaniste Daniel Béhar. Si les métropoles sont en moyenne celles qui ont concentré le plus d'emplois depuis quarante ans, leurs bons scores sont essentiellement tirés par cinq ou six d'entre elles (Toulouse,

Montpellier, Nantes, Bordeaux, Rennes et Lyon), pendant que d'autres sont à la traîne (Saint-Etienne, Rouen, Nice, Lille...).

Dans le même temps, [les territoires non métropolitains s'en sont globalement bien sortis](#), notamment grâce au système de protection sociale français, qui, en redistribuant les revenus, corrige fortement les inégalités territoriales et permet au tissu économique de résister ou se développer. A cela s'ajoute une attractivité démographique désormais solidement établie. Depuis les années 1970, 4,5 millions de personnes ont quitté les villes pour la campagne, a calculé l'urbaniste et démographe Pierre Merlin.

D'où vient alors le malaise qui explique le succès des gilets jaunes et du concept de France périphérique ?

Probablement de la périurbanisation, particulièrement importante dans l'Hexagone. En s'éloignant des villes, des ménages plutôt modestes ont pu devenir propriétaires. Aujourd'hui, le piège de l'étalement urbain et du « système automobile » se referme. Les habitants des couronnes périurbaines et des territoires hors zones urbaines sont ainsi les plus frappés par la vulnérabilité énergétique*.

Comme le résume le géographe Samuel Depraz : « *L'offre périurbaine a fixé dans la campagne une France contrainte, plus que tout autre sensible aux variations de ses conditions matérielles de vie.* »

Deuxième explication plausible : un sentiment de mépris. Périurbains « fermés », « égoïstes », « pollueurs » ; ruraux « conservateurs », voire « racistes » : le discours dominant n'est généralement pas tendre pour ceux qui vivent loin des centres-ville, comme le rappelle le chercheur Eric Charmes dans son dernier ouvrage.

L'historien Gérard Noiriel note que beaucoup de gilets jaunes ont parlé de malaise général et de « ras-le-bol généralisé » : « *“Avoir mal partout” signifie aussi souffrir dans sa dignité. C'est pourquoi la dénonciation du mépris des puissants revient presque toujours dans les grandes luttes populaires et celle des gilets jaunes n'a fait que confirmer la règle.* »

Une fracture symbolique profonde, mais qui ne coûterait pas cher à réduire.

ARTICLE 3 Urgence économique et sociale : les impacts pour la fonction publique

Publié le 03/01/2019 • Par [La Gazette](#) • dans : [Toute l'actu RH](#)



La convocation expresse des syndicats, vendredi 21 décembre, par le secrétariat d'État en charge de la fonction publique laissait à certains d'entre eux l'espoir de nouvelles mesures en faveur d'une hausse du pouvoir d'achat des agents. En guise de cadeau de Noël, seules ont été offertes des explications, statistiques à l'appui, sur les dispositions retenues. La possibilité d'une prime exceptionnelle, jugée trop coûteuse pour la fonction publique, est bel et bien écartée.

A mesures d'urgence, explications d'urgence. Olivier Dussopt, secrétaire d'État en charge de la fonction publique tenait à préciser aux syndicats, vendredi 21 décembre, l'impact qu'aurait le projet de loi sur les mesures d'urgence économique et sociale sur les agents.

« C'était une réunion humiliante. Nous faire venir presque à la veille de Noël pour simplement nous décliner ce qui a déjà été annoncé, quel intérêt? » tempête Christian Grolier (FO). « Olivier Dussopt ne nous a même pas laissé entrevoir une négociation salariale début 2019! »

Même consternation du côté des autres organisations syndicales qui, au lendemain de la publication des résultats définitifs des élections professionnelles, se sont immédiatement fendues d'un communiqué commun pour exprimer leur mécontentement. « Le gouvernement n'a pas pris la mesure du malaise qui s'exprime dans la fonction publique et des difficultés en termes de pouvoir d'achat », écrivent les neuf syndicats.

Pourtant, Olivier Dussopt en est convaincu : l'objectif de ce qui a jusqu'à maintenant été annoncé est bien de « soutenir dès le début de l'année 2019 le pouvoir d'achat des agents et anciens agents publics. Elles s'ajoutent aux mesures issues du rendez-vous salarial [à savoir reprise du déploiement de Parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR), la revalorisation de la monétisation des jours épargnés sur les comptes-épargne temps et de l'abaissement du plafond de 20 jours à 15 jours, la revalorisation des frais de mission et l'indemnité kilométrique, et le versement de la garantie individuelle du pouvoir d'achat] ».

Exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires

Première mesure du projet de loi : l'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires accomplies par les agents. « Cette mesure, portée initialement par le PLFSS 2019, est anticipée au 1er janvier 2019, et complétée par un volet 'défiscalisation' de manière à ce que l'agent public qui réalise des heures supplémentaires ne paye plus d'impôt sur le revenu sur la rémunération correspondante », rappelle le secrétaire d'État.

Olivier Dussopt indique qu'environ 1,5 million d'agents sont concernés dans la fonction publique dont 570 000 dans la fonction publique territoriale (principalement dans la police municipale, les filières animation, sociale et technique). A titre d'exemple, pour un célibataire sans enfant à charge dont les revenus d'activité sont les seuls revenus, le gain lié à l'application des deux volets désocialisation/défiscalisation pourra représenter jusqu'à plusieurs centaines d'euros par an.

Revalorisation de la prime d'activité

Deuxième mesure : la revalorisation de la prime d'activité et l'élargissement de son champ d'application. « Ce dispositif n'est pas un complément de rémunération, précise Olivier Dussopt, mais une prestation sociale [...]. Elle est attribuée sous condition de ressources. »

Environ 410 000 agents publics sont concernés aujourd'hui dont 205 000 agents territoriaux. Intervenant en complément de la revalorisation légale du SMIC, la mesure aura pour effet d'augmenter de 100 euros le revenu d'une personne rémunérée au SMIC dès février 2019 et de faire rentrer plus d'1,2 million de personnes dans le dispositif. Et elle devrait conduire à une augmentation de 50% du nombre d'agents publics bénéficiaires de la prime d'activité. Le gouvernement estime à environ 200 000 le nombre de nouveaux bénéficiaires du dispositif.

Par ailleurs, les agents publics retraités pourront bénéficier de la mesure de rétablissement, à compter du 1er janvier 2019, du taux de contribution sociale généralisée à 6,6 % dès lors que leur revenu fiscal de référence est inférieur à 22 580 euros (34 636 euros pour un couple) soit un revenu correspondant à une pension de 2 000 euros pour un retraité célibataire et sans autre revenu.

Prime exceptionnelle

Certains syndicats croyaient encore à un infléchissement du gouvernement sur la prime exceptionnelle. « La CGT ne se faisait, pour sa part, pas d'illusion », avoue Baptiste Talbot. Mais il est certain désormais qu'elle ne s'appliquera pas dans la fonction publique.

Explications d'Oliver Dussopt : « Le déploiement stricto sensu de la prime exceptionnelle représenterait un coût très élevé pour les finances publiques. » Environ 5,1 milliards d'euros si l'on retenait le principe d'un versement de cette prime à tous les agents publics dont la rémunération n'excède pas 3 600 euros net par mois, seuil retenu pour l'exonération sociale et fiscale de la prime dans le secteur privé, soit 93 % des agents publics (hors contrats aidés). Rapporté au coût global des mesures décidées par le président de la République (10,3 milliards d'euros en 2019), l'investissement financier représenté par cette prime, si elle était versée aux agents publics, « serait colossal et ne peut donc être retenu sauf à alourdir davantage et de manière très significative soit le déficit public soit la dette publique et ce, sans pour autant parvenir à plus d'équité ou de justice dans notre structure de rémunération publique ».

« Cette réunion nous inquiète sur le signal donné par le gouvernement », souffle Mylène Jacquot (CFDT). « Je pensais que la crise des gilets jaunes avait changé quelque chose, mais ce n'est manifestement pas le cas au niveau de l'écoute », confie pour sa part Luc Farré (Unsa). Didier Bourgoïn (FSU) est plus remonté encore sur Twitter : « [le gouvernement] assumera seul la responsabilité de la crise sociale qu'il provoque! » Bruno Collignon (FA-FP) retient quant à lui cet engagement qu'aurait eu le gouvernement sur le fait que la protection sociale complémentaire serait « une priorité début 2019 ».

ARTICLE 4 **Jurisprudences**

APL, loyer de solidarité, étudiants : fixation des aides au logement pour 2019

Publié le 31/12/2018 • Par La Gazette • dans : [TO parus au JO](#)

S'agissant des allocataires des aides personnelles au logement en secteur locatif, et par dérogation à l'article R. 351-17-4 du code de la construction et de l'habitation et à l'article D. 542-5 du code de la sécurité sociale, la revalorisation au 1er janvier 2019 du forfait R0 est fixée à 0,3 % par un décret n° 2018-1316 du 27 décembre 2018.

Concernant les étudiants, le décret n° 2018-1315 du 27 décembre 2018 prévoit que le revenu minimum pris en compte pour les étudiants dans la formule de calcul des aides personnelles au logement est revalorisé de 0,3 % au 1er janvier 2019.

Enfin, un arrêté du 27 décembre 2018 fixe les plafonds de ressources permettant le bénéfice de la réduction de loyer de solidarité instituée par la loi de finances pour 2019 ainsi que le montant de cette réduction.

REFERENCES [Décret n° 2018-1315 du 27 décembre 2018](#), [Arrêté du 27 décembre 2018 relatif au calcul des aides personnelles au logement pour l'année 2019](#)

Conservation des droits à congés acquis au titre d'un compte épargne-temps en cas de mobilité

Publié le 31/12/2018 • Par [La Gazette](#) • dans : [Textes officiels RH](#), [TO parus au JO](#)

Un décret organise le transfert des droits épargnés sur un compte épargne-temps en cas de mobilité entre versants de la fonction publique ou vers le secteur privé.

Il abaisse de 20 à 15 le nombre de jours inscrits sur le compte épargne temps à partir duquel leur monétisation peut être demandée à l'autorité territoriale.

En cas de mobilité auprès d'une administration, d'une collectivité ou d'un établissement public relevant de la fonction publique de l'Etat ou de la fonction publique territoriale, l'agent conserve également le bénéfice des droits aux congés acquis au titre de son compte épargne-temps. L'utilisation des droits ouverts sur le compte épargne-temps est soumise aux règles applicables dans l'administration, la collectivité ou l'établissement d'accueil.

L'établissement d'origine adresse à l'agent et à l'administration, la collectivité ou l'établissement d'accueil, au plus tard à la date d'affectation de l'agent, une attestation des droits à congés existant à cette date.

REFERENCES [Décret n° 2018-1305 du 27 décembre 2018](#)

Une sanction disciplinaire ne méconnaît pas la présomption d'innocence

Publié le 03/01/2019 • Par [La Gazette](#) • dans : [Jurisprudence RH](#)

La procédure disciplinaire étant indépendante de la procédure pénale, l'autorité administrative ne méconnaît pas le principe de la présomption d'innocence en prononçant une sanction sans attendre que les juridictions répressives aient définitivement statué, y compris lorsque les deux procédures sont engagées parallèlement à raison des mêmes faits.

REFERENCES [CAA Bordeaux 25 octobre 2018 req. n° 16BX02383](#)